

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA MAISON D'ENFANTS D'AVENCHES

tenu à la Maison d'Enfants d'Avanches, le 2 septembre 2008
dès 20.00 h.

* * * *

L'assemblée est présidée par Jean-Baptiste Knopf, président.

Le procès-verbal est tenu par Jean-Christophe Delafontaine, secrétaire.

Le président de l'assemblée souhaite la bienvenue aux membres présents et excuse les personnes ayant pris la peine de le faire.

Il constate que l'assemblée générale a été convoquée par voie de presse le 19 août 2008 et par convocation adressée aux associés le 16 août 2008 ; dès lors, il constate que l'assemblée est régulièrement convoquée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre qui est le suivant :

1. Souscription d'un emprunt bancaire à garantir par gage pour le financement des travaux de transformation de la MEA, de la villa du directeur et du bûcher (article 11 chiffre 7 des statuts)
2. Divers et propositions individuelles.

Cet ordre du jour ne suscite aucune remarque.

1. Souscription d'un emprunt bancaire à garantir par gages pour le financement des travaux de transformation de la MEA, de la villa du directeur et du bûcher (article 11 chiffre 7 des statuts)

Le président Jean-Baptiste Knopf rappelle aux membres présents les travaux effectués et encore à effectuer dans la maison d'enfants durant cet été.

Il explique notamment que le rythme très soutenu qui a du être adopté était dû aux exigences de l'office fédéral de la Justice et du SPJ qui souhaitaient absolument voir la nouvelle structure entrer en vigueur dès la rentrée 2008.

Ces exigences expliquent que des travaux aient été effectués avant que le financement ne soit assuré ; toutefois, tant le SPJ que l'OFJ nous ont assuré oralement leur participation.

Une réponse de la Loterie Romande devrait nous parvenir à la fin du mois de septembre ou début du mois d'octobre.

Le montant des travaux devisés est d'environ fr. 860'000.—, compte tenu d'une majoration de 5 %.

La MEA s'est déjà acquittée d'un paiement d'environ fr. 100'000. — au moyen de ses fonds propres.

Jean-Pierre Verdon résume à l'assemblée que le comité demande l'autorisation de souscrire au nom de la MEA un emprunt bancaire de fr. 750'000. — à garantir par gage(s) immobilier(s) ou mobilier(s).

Cet emprunt sera vraisemblablement souscrit sous forme d'un crédit de construction qui sera remboursé au fur et à mesure des avances qui nous seront versées par l'OFJ, par le SPJ ou par la Loterie Romande ; le solde du crédit de construction après paiement de tous les intervenants sera consolidé par un prêt hypothécaire.

Le directeur Monsieur Filipec rappelle à l'assemblée générale que la nouvelle structure a été mise sur pieds suite à l'entrée en vigueur des contrats de prestations ; la MEA est dorénavant considérée comme Centre Régional. Cette nouvelle structure permet en outre d'éviter que des enfants de la région de la Broye ne soient placés à Lausanne, ce qui avait à l'époque pour effet de donner des taux d'échec d'environ 100 %.

Mise aux voix, la proposition du comité de souscrire un emprunt à hauteur de fr. 750'000. — est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

2. Divers et propositions individuelles

Monsieur Jotterand demande au comité si le litige avec le voisin est réglé suite à l'intervention qui avait été faite à la dernière assemblée du 18 juin 2008.

Le président lui répond que le litige est réglé à satisfaction du comité et du directeur.

Sans autre point à l'ordre du jour, l'assemblée générale est levée à 20 heures 30, non sans que le président ait remercié chaleureusement l'assemblée pour la confiance qu'elle témoigne au comité.

Avenches, le 2 septembre 2008

Le président :
Jean-Baptiste Knopf

Le secrétaire:
Jean-Christophe Delafontaine